

Les paiements anticipés maximums prévus dans le bill, c'est-à-dire \$15,000 pour les producteurs individuels, \$30,000 pour deux producteurs associés et \$45,000 pour trois associés ou plus, sont les mêmes que pour les Prairies. Dans la région qui relève de la Commission du blé, un producteur peut demander un paiement anticipé à la compagnie céréalière locale. La compagnie est autorisée à payer immédiatement au producteur la moitié du montant total demandé, ce qui est une bonne chose. L'autre moitié est versée une fois que la Commission du blé a vérifié si la demande est exacte. Une telle disposition pourrait être ajoutée au bill ou comprise dans le règlement.

A mon avis, de façon générale, les groupes visés ont appuyé le principe du bill et tous les députés qui ont pris la parole de ce côté-ci de la Chambre ont dit appuyer ce que le bill essaie de faire. Cependant, comme je l'ai signalé, il y a certaines choses que nous aimerions savoir. Les producteurs de l'Ouest et ceux de l'Est devraient être traités de la même façon en ce qui concerne les paiements anticipés, mais le ministère n'a pas pu expliquer comment il y parviendra.

De façon générale, je me préoccupe surtout des deux récoltes qui sont importantes pour l'économie des agriculteurs de ma région, et nous ne saisissons pas tout à fait comment ces agriculteurs pourront profiter du bill.

**M. Walter Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, j'ai indiqué il y a quelques instants au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) que j'aimerais dire quelques mots à propos du bill. En effet, une partie importante de ma circonscription, du moins importante à cause de son étendue et de son intérêt pour la question, est agricole et les habitants de ce secteur dépendent beaucoup des politiques agricoles du gouvernement.

● (1530)

Une chose qui m'inquiète et qui est attribuable aux politiques du gouvernement et aussi à d'autres circonstances, c'est que l'on trouve de moins en moins d'agriculteurs véritables. Les changements que je constate dans l'agriculture, m'inquiètent non seulement du point de vue politique, mais de celui de la collectivité.

Ce qui semble se produire chez les agriculteurs de ma circonscription et au Canada en général a été illustré ce matin par la charade qui s'est déroulée sous nos yeux pendant la période des questions. Vous vous souviendrez, monsieur l'Orateur, que le député de Brome-Missisquoi (M. Grafftey) a demandé si le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Abbott) verrait un inconvénient à aller consulter le ministre de l'Agriculture, faisant ainsi nettement ressortir le cloisonnement de leurs responsabilités respectives. Pour une raison qui m'est inconnue, le ministre de la Consommation et des Corporations s'est levé alors sous le regard des courriéristes parlementaires, s'est dirigé vers le ministre de l'Agriculture, s'est assis à ses côtés et lui a serré la main. C'était une charade faite, si je comprends bien, en guise de plaisanterie, bien que de mauvais goût.

Je ne blâme pas le ministre de l'Agriculture qui a accueilli le ministre de la Consommation et des Corporations, mais il s'agissait sans doute d'un geste symbolique, car il me semble, à moi qui observe le gouvernement et la manière dont les choses se déroulent, que ce dernier semble partir du principe qu'il doit y avoir nécessairement conflit entre les intérêts du consommateur et ceux de l'agriculteur au Canada. Si cette supposition

#### *Paiement par anticipation des récoltes*

est exacte—et je l'ai entendu dire aussi bien des agriculteurs que des consommateurs de ma circonscription—il me semble que cette supposition soit fautive et que le gouvernement devrait faire en sorte d'établir un véritable terrain d'entente entre ces deux secteurs importants du pays.

Je n'ai jamais dit et je ne dis pas que l'agriculture au Canada n'est pas la base même de la prospérité de la nation. J'ai dit publiquement, ici comme en dehors de la Chambre, que les habitants du pays doivent comprendre que l'alimentation et l'industrie de l'alimentation ne commencent pas à la porte du réfrigérateur et qu'elles exigent bien des efforts et des investissements de la part des agriculteurs avant que les aliments parviennent sur la table ou dans le garde-manger du consommateur.

Je m'intéresse au Parlement, à l'évolution du gouvernement et des responsabilités gouvernementales depuis mes études universitaires ici même et, quand je repasse les événements des dernières années, j'ai l'impression qu'on croit la dichotomie ou la division inévitable. Je dis avec une certaine tristesse que peut-être l'attitude du premier ministre (M. Trudeau) et celle affichée ce matin par le leader du gouvernement lors de la discussion sur le Règlement de la Chambre, révèlent que les personnes à la tête du parti ministériel ne croient pas au principe de la responsabilité collective. C'est peut-être en 1968 que cette attitude est apparue. Par coïncidence, cette année-là est celle où le premier ministre actuel est devenu chef de son parti.

Le concept de la responsabilité collective est un élément très important en matière de compréhension et se manifeste de bien des façons, mais surtout dans la manifestation d'un esprit d'affrontement.

Les cultivateurs courent de nombreux risques et les conditions atmosphériques ne sont pas les moindres. Quelques-uns de mes collègues ont affirmé que les conditions atmosphériques pouvaient ajouter 15 p. 100 au prix de toute denrée agricole. Autrement dit, les cultivateurs canadiens doivent compter sur les conditions atmosphériques et le climat que nous avons par la grâce de Dieu. Si vous croyez tout comme moi que le rôle du gouvernement est de créer une atmosphère propice aux affaires y compris à l'agriculture, alors le gouvernement doit assumer une autre responsabilité. C'est la raison pour laquelle, à l'instar de mes collègues qui, beaucoup mieux que moi, représentent directement des intérêts agricoles, intérêts à la fois considérables et variés, je me préoccupe de l'absence d'intérêt et du manque d'initiative dans le discours du trône en matière d'agriculture.

Je crois que le bill est un moyen d'aider les exploitants agricoles, de financer leurs opérations puisque des dispositions du bill prévoient la protection des récoltes. C'est donc une bonne initiative en ce sens. Cependant, je me pose certaines questions. Le député de Norfolk-Haldimand (M. Knowles) a parlé de la situation des producteurs de maïs dans le sud-ouest de l'Ontario. C'est une industrie importante, comme il l'a mentionné, à l'est de l'Ontario. Elle est cependant à la merci des conditions atmosphériques et de toutes autres vicissitudes que les députés ont mentionnées en parlant des cultures qui les touchent le plus.

Je souhaite que, soit au comité, soit ailleurs, le ministre puisse répondre à la question qui a été posée et qui m'intéresse, à savoir si la Commission du blé constituera une association ou